

Demande de M. Desri  
Lallemand, tendante à établir un  
Chaudière et une machine à vapeur  
dans son usin à Andenne.

Avis prescrit par l'art. 3 de  
l'arrêté royal du 28 mai 1884

Révisé . - du 31 Aout  
1884

P. Masquin